



Saint-Brieuc le 01 mars 2022

Monsieur le Président
Conseil Départemental des Côtes d'Armor
9 Place du Général De Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Objet : Préavis de grève local, de 0h à 24h pour le lundi 07 mars 2022

Monsieur le Président,

L'intersyndicale CGT, FO et SUD dépose un préavis de grève pour l'ensemble des Sages-femmes territoriales exerçant au sein du département des Côtes d'Armor.

En effet, le protocole d'accord « Fonction Publique pour améliorer l'attractivité des conditions de travail de la profession des sages-femmes » du 22 novembre 2021 est dramatique pour les sages-femmes territoriales et au-delà pour les services de Protection Maternelle et Infantile et de Centres de Planification et d'Éducation Familiale des Conseils Départementaux. Ce protocole d'accord va permettre aux sages-femmes hospitalières une augmentation salariale de 500€ et de seulement 72€ pour les sages femmes territoriales.

Une différence de 428€ alors qu'elles exercent les mêmes missions au sein de notre collectivité. **Plus que jamais aux côtés des sages-femmes territoriales, nous dénonçons haut et fort une telle disparité de traitement pour une même profession entre la fonction publique hospitalière et territoriale !**

Professionnelles à l'exercice réglementé, les sages-femmes territoriales ont les mêmes diplômes (Bac+5), les mêmes qualifications et assurent les mêmes missions médicales que leurs consœurs hospitalières.

Pour rappel, les sages-femmes assurent sur leur territoire d'intervention, auprès des femmes et femmes enceintes, une prévention médico-psychosociale, un suivi gynécologique et un suivi global de la grossesse, du postnatal et du périnatal. Elles participent aux activités de planification, d'éducation familiale et d'accès à la contraception. Elles assurent des actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé. les sages-femmes territoriales jouent un rôle plus que primordial dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé, de prévention et de proximité à l'attention de toutes les femmes, partout sur le territoire, en milieu rural comme urbain. Le rapport des 1000 jours rappelle leurs missions essentielles et les identifie d'ailleurs comme des acteurs premiers de la protection de l'enfance, sur le volet si important de la Prévention.

Leurs missions sont essentielles au sein des services de PMI, encore davantage dans un contexte d'aggravation de la pauvreté et de la précarité des personnes vulnérables, qui présentent davantage de pathologies médicales.

Au sein du département, les sages-femmes territoriales se sentent de plus en plus isolées et non représentées dans les diverses instances du Département ; elles déplorent l'absence totale de concertation et d'information concernant les projets en cours sur le champ de la périnatalité, auxquels différents partenaires sont associés (CAF/CPAM/ réseau périnatal...)

Leurs conditions de travail se dégradent par manque de postes de sages-femmes pour couvrir l'ensemble du territoire départemental et répondre aux problématiques sociales de plus en plus lourdes. Il leur est demandé de faire toujours plus, de répondre aux nouvelles missions de prévention (cf PANJO, rapport des 1000jours) à moyens constants, voire même en remplaçant les collègues absentes pour congés, formations, arrêts ...

L'exercice de leurs missions est de plus en plus complexe par manque de structures d'accueil adaptées à la prise en charge des situations d'extrême fragilité en périnatalité.

Ces conditions de travail dégradées, la non reconnaissance engendrent de l'épuisement professionnel.

La colère monte, plus que jamais !

Les sages-femmes territoriales revendiquent :

- ° l'augmentation immédiate de leurs rémunérations dans le cadre du statut de la Fonction publique territoriale, à hauteur des salaires des sages-femmes hospitalières : même diplôme, même métier, même salaire : 428 euros net sans attendre.

- ° le Respect du caractère médical dans le lien hiérarchique des sages-femmes ;

- ° le Recrutement pérenne dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale de sages-femmes qualifiées, nécessaire à la prise en charge de qualité et en toute sécurité des femmes, des nouveau-nés et des parents ;

- ° le remplacement des absences (congés, formations, arrêts...)

Afin de permettre aux agentes de défendre leur droit, leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, l'intersyndicale CGT/ FO/ SUD dépose un préavis de grève spécifique de 0 h à 24 h pour la journée du lundi 07 mars 2022 pour l'ensemble des sages-femmes territoriales de notre collectivité.

L'intersyndicale CGT, FO et SUD reste disponible pour de véritables négociations sur les revendications des sages-femmes territoriales et vous demande à être reçue en audience rapidement au vu de la situation.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations

Syndicat CGT

Syndicat FO

Syndicat SUD

Copie : Mme Cinderella Bernard, Vice-présidente, Mr Jean-Marie Bénier, vice-président, Mme Sophie Guihard, DGS, Mmes Marie Vincent, Oriane Leporcher, DGA, Mme Céline Bretel, DRH